

Procès-verbal du Conseil de Faculté du 9 juillet 2020

Membres présents : Mme Marie-Emma BOURSIER – Mme Marie-Blanche DEVAUX – M. Colin GUYON - Mme Mériem HAMLÀ - M. Patrick JACOB – Mme Fabienne JAULT – Mme Kathia KHELLADI - M. Franck MONNIER – Mme Wafa NABIL - M. Olivier PLUEN - Mme Nathalie WOLFF – Mme Clara XÉMARD

Membres avec procuration :

M. Frédéric CHAMPAGNE donne procuration à M. Pascal FOURNIER
M. Patrick HASSENTEUFEL donne procuration à M. Franck MONNIER
M. Stéphane MANSON donne procuration à Mme Marie-Emma BOURSIER
M. Jean-Paul MARKUS donne procuration à Mme Clara XÉMARD
Mme Édith TINJUS donne procuration à Mme Kathia KHELLADI

Membres excusés : Mme Salomé CARRARETTO – M. Loïc DABIEL - Mme Anne FAHY – M. Bernard KEIME-ROBERT-HOUDIN – Mme Julie LECHAT - M. Terry OLSON – Mme Sofia MAZAZI

Membres invités : Mme Pascale BERTONI – M. Thibaut FLEURY GRAFF – Mme Victoire LASBORDES – Mme Carole MARINHEIRO – Mme Véronique MOREAU – Mme Mélanie RAVET

Membres invités excusés : M. Emmanuel BLANCHARD – Mme Mélanie CLÉMENT-FONTAINE – M. Jacques de MAILLARD – M. Jean-Luc PENOT - Mme Sophie PETITRENAUD
M. Laurent WILLEMEZ

Invité exceptionnel : M. Stéphane OLIVÉSI

Madame le Doyen ouvre la séance à 10h05.

Ce conseil est le dernier avant la rentrée, il s'agit d'un moment d'information faisant suite à l'AG du 7 juillet. Nous restons pour l'instant dans l'attente d'une nouvelle circulaire du MESRI.

Madame le Doyen accueille officiellement Monsieur Stéphane OLIVÉSI qui prendra en charge la direction du département de science politique à la rentrée en remplacement de Monsieur Emmanuel BLANCHARD (en détachement pour une année) qu'elle remercie pour la qualité et la richesse des échanges entretenus avec le département.

Madame le Doyen informe les membres du Conseil que le Forum des masters et la Journée des métiers du droit et de la science politique se dérouleront le 28 janvier 2021. La journée sera banalisée pour les étudiants.

1- Approbation du procès-verbal du Conseil de Faculté du 18 juin 2020

Vote : à l'unanimité

VOLET PÉDAGOGIQUE

2- Information sur les modifications des MCC 2020-2021

Madame le Doyen demande à Monsieur Franck MONNIER de faire une présentation du cadre de la rentrée.

3- Point sur la rentrée universitaire 2020-2021 hybride

Décision de la Présidence sur la position de l'hybridité conçue avec des modalités très variables, combinant présentiel et distanciel : cette mixité a des limites et notamment en première année.

Les cours sans TD se dérouleront en distanciel, les CM et les TD en présentiel (au moins pour les étudiants de L1).

Le référentiel de 2018 propose le passage possible à des enseignements à distance et permet la valorisation du passage en distanciel s'il revêt une forme de pérennité. Pour les services, les heures CM sont donc valorisées de la manière suivante : CM à 1,5 heure la première année, 1 h CM la deuxième année et à 0,5 h CM la troisième année.

La liberté pédagogique prévaut. Le Doyen explique que nous continuerions à valider les services de la même manière que précédemment à savoir sur le déclaratif des EC validé par le Doyen. Elle propose une interaction avec les étudiants en distanciel (plateforme zoom ou autre). En conclusion, pour un CM sans TD, on peut concevoir des réunions interactives en plus d'un support (PowerPoint par exemple). Au fond, nous avons deux contraintes : l'interaction nécessaire avec les étudiants et l'emploi du temps qui doit être respecté. Les plages de cours, les enseignements et les plateformes utilisées devront être clairement identifiés.

Le principe de rentrée hybride peut se conjuguer avec le non-respect des distances de sécurité mais cela induit le port obligatoire du masque. En fonction de la situation sanitaire, nous envisageons que les TD, au moins en première année, aient lieu en présentiel. Nous sommes particulièrement attentifs à l'intégration des étudiants de L1.

Nous prendrons une décision à la rentrée mais quoiqu'il en soit nous ne faisons pas le choix du tout distanciel à l'heure actuelle.

Avant de lui donner la parole, Madame Le Doyen tient à remercier Monsieur Franck MONNIER pour son travail colossal en cette période difficile.

Monsieur Franck MONNIER informe le Conseil que les matières à TD pourront être dispensées en distanciel pour le CM et en présentiel pour les TD. L'enseignant choisira ses modalités d'enseignement. Il est important de défendre la possibilité de faire venir les étudiants en présentiel pour les TD car il s'agit de l'un des meilleurs moyens pour les aider à progresser. En raison de l'hybridité, ces matières seraient évaluées à 100 % en contrôle continu. En cas d'évolution défavorable de la situation sanitaire, les groupes seront divisés avec une alternance en présentiel. Le dernier TD pourrait être consacré à du renforcement en matière de méthodologie, une évaluation etc.

Nous souhaiterions proposer aux enseignants de venir faire cours chaque semaine en présence d'une demi promotion et de diffuser le cours de manière asynchrone. Cependant, les services techniques de l'université se sont montrés alarmistes sur les capacités de la plateforme notamment en ce qui concerne l'enregistrement et la diffusion asynchrone des cours. Il est évident que l'hybridité ne peut être effective sans la mise à disposition d'une plateforme à forte capacité.

A la question de Madame Clara XÉMARD qui interroge sur la protection de vidéos et du droit à l'image de chacun, Monsieur Franck MONNIER répond que la plateforme POD ne crée pas de lien pour le téléchargement mais que nous ne pouvons garantir la non récupération des vidéos.

Monsieur Stéphane OLIVÉSI intervient : « plus c'est léger, plus c'est simple. Il faut redonner de la liberté aux acteurs et donner la main aux acteurs locaux. »

Madame le Doyen est favorable au respect de la liberté pédagogique de chaque enseignant chercheur. Nous devons proposer une solution pour les enseignants chercheurs qui n'ont pas d'appétences techniques particulières et/ou qui souhaitent venir dispenser leur cours à la Faculté. Nous insistons sur la liberté d'enseignement. Au-delà, le débat porté un temps et écarté par nos VP et dans l'appel à projet flash, porte sur une transformation profonde des modalités d'enseignement qui suscite un vif débat au sein même de la communauté des enseignants chercheurs de la Faculté.

En ce qui concerne la présence alternée des étudiants en semaine A et B, Madame Mériem HAMLAM demande s'il faudra déposer systématiquement des feuilles de présence dans les amphithéâtres. Monsieur Franck MONNIER répond par la négative puisque les étudiants seront convoqués en fonction de leur appartenance à un groupe et il en va de leur responsabilité individuelle quant à leur présence.

Monsieur Franck MONNIER ajoute qu'il a demandé à rencontrer le service juridique de l'université (DAJI) pour les questions du plagiat et de la propriété intellectuelle. Le contrat pédagogique et la charte anti plagiat seront remaniés en ce sens. Un message d'alerte sera également diffusé sur Moodle.

Madame Pascale BERTONI demande si le distanciel a eu une incidence sur la fraude.

Monsieur Franck MONNIER répond qu'effectivement l'évaluation à distance massifie le phénomène de fraude, raison pour laquelle tout n'est pas évalué en contrôle continu et qu'il est préférable d'évaluer en présentiel, notamment pour les matières sans TD.

4- Point sur les travaux dirigés d'anglais

Il a été convenu en Bureau de Faculté que les TD d'anglais se dérouleraient en distanciel avec l'objectif de préparer des certificats avec des groupes de niveau ce qui correspond à une attente depuis plusieurs années. Des groupes de discussion avec les étudiants sont également prévus.

Madame Marie-Blanche DEVAUX intervient sur le fait que les étudiants ont des CM en distanciel et des TD en présentiel et informe que l'alternance sera compliquée.

Monsieur Stéphane OLIVÉSI interroge sur les consignes de la Présidence quant aux règles à respecter. A-t-on la possibilité d'imposer le masque ? La Faculté a-t-elle prévu du gel hydroalcoolique ?

Madame le Doyen rappelle que le cadrage actuel de l'université impose le respect de la distanciation sociale (un mètre) et que le port du masque est une éventualité. Le Bureau de Faculté considère qu'il est plus facile de l'imposer lors des TD. Il n'est pas prévu de fournir des masques aux étudiants mais une distribution de gel sera assurée pour les personnels. Pas de port du masque généralisé à l'intérieur du bâtiment. Elle ajoute que, réglementairement, le Président de l'université prendra un arrêté en fonction des décisions des composantes.

Monsieur Franck MONNIER rappelle que les étudiants pourraient être responsabilisés au moment de la signature de leur contrat pédagogique ;

Madame Nathalie WOLFF interroge sur la commande de bonnettes pour les micros. Madame le Doyen confirme que cette commande a effectivement été actée.

5- Point sur la prise en compte des services des enseignants

Il est fait référence au système mis en place au mois de mars permettant sur information des modalités choisies la validation des services des EC par le Doyen avec la contrainte supplémentaire à la rentrée, pour répondre au cadrage UVSQ, de la démonstration d'une interaction étudiante pour permettre la validation des services (zoom, chat etc...).

VOLET FONCTIONNEL

6- Information sur l'appel à projet interne

En parallèle de l'Appel à Projet Simplifié Interne de la présidence du mois de juin, Monsieur Franck MONNIER a recensé les besoins en matériel informatique des enseignants chercheurs. Ces demandes incluant des demandes de logiciel de dictée anti plagiat ont été présentées au titre de la Faculté. Madame le Doyen informera les enseignants sur les résultats de cet appel à projet attendus le 24 juillet.

QUESTIONS DIVERSES

Pas de questions diverses.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Doyen lève la séance à 11h10.